



Dossier de presse

Signature de la délégation de service public pour le déploiement de la fibre optique avec Altitude Infrastructure

**Mardi 10 juillet 2018
Pavillon République – Hôtel du Département**

I – Propos introductifs

Véritable enjeu pour la compétitivité et le développement des territoires, le déploiement du Très Haut Débit est incontournable afin de répondre à la fracture numérique. Il constitue pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne une priorité.

Le département de la Haute-Garonne a approuvé son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique en janvier 2014 autour de deux grands principes : rendre le Très Haut Débit accessible à l'ensemble des Haut-Garonnais et proposer un réseau Haut Débit de qualité, en attendant le déploiement de la fibre optique.

Afin de déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit, le Département de la Haute-Garonne a créé le 7 juillet 2016 le syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique. Il réunit le Conseil départemental de la Haute-Garonne, les Communautés d'agglomération du Muretain et du SICOVAL et 14 Communautés de communes. Haute-Garonne Numérique inscrit ses actions dans le cadre fixé par le plan national « France Très Haut Débit » et bénéficie du soutien de l'Etat et de la Région Occitanie.

Afin de répondre à l'urgence de certains territoires, Haute-Garonne Numérique a engagé, dès sa création, une première phase de déploiement pour l'ensemble des communes du département qui ne disposent pas d'un débit suffisant, hors Toulouse Métropole, Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville-Saint-Agne, où interviennent les opérateurs privés. Fin 2018, la quasi-totalité des accès dont le débit est inférieur à 4 Mbps pourra ainsi bénéficier d'une amélioration significative (de 4 à 30 Mbps) par le développement de solutions cuivre et hertzienne.

II – 100% du territoire couvert en fibre optique d'ici 2022

Afin de déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné, Haute-Garonne Numérique a engagé, en avril 2017, une consultation pour une Délégation de Service Public. Le 11 avril 2018, le conseil syndical a désigné le groupe Altitude Infrastructure comme délégataire de service public. Alors que le SDAN prévoyait initialement la finalisation du déploiement en 2030, Haute-Garonne Numérique met en œuvre un calendrier resserré très ambitieux, qui permettra de répondre d'ici 2022 aux attentes des habitants.

Aux termes des négociations, Altitude Infrastructure s'engage à un raccordement de 280 000 prises au Très Haut Débit par la fibre optique, c'est-à-dire 100% du territoire dont Haute-Garonne Numérique a la responsabilité. En 2022, la Haute-Garonne sera l'un des premiers départements français comportant des zones urbaines, rurales et de montagne, à proposer la couverture à 100 % du territoire en fibre optique. Le réseau FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) permettra aux Haut-Garonnais de bénéficier d'un débit d'au moins 100 Mbit/s, mais également d'apporter un niveau de service identique en tout point sur les territoires concernés.

III – Altitude Infrastructure, délégataire de service public

Altitude Infrastructure a été désigné par Haute-Garonne Numérique comme délégataire de service public, suite à une consultation engagée en avril 2017. Filiale de la holding familiale Altitude créée par Jean-Paul Rivière en 1990, Altitude Infrastructure accompagne les collectivités depuis 2001 pour construire, développer, exploiter et commercialiser des réseaux de télécommunications alternatifs.

Avec près de 3 millions de prises FTTH contractualisées, Altitude Infrastructure compte parmi les leaders français de l'aménagement numérique du territoire et est présent sur 22 RIP (réseaux d'initiative publique) : 9 départements de la région Grand Est (Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, et des Vosges), 4 départements de la région SUD, Provence-Alpes-Côte.d'Azur (Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes), 3 départements de la région Occitanie (Aude, Haute-Garonne et Pyrénées-Orientales), 2 départements de la Région Normandie (Eure et Manche), le département du Doubs, les agglomérations de Vannes (Morbihan), de Maizières-les-Metz (Moselle) et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Var).

En tant qu'opérateur d'opérateurs, il propose un catalogue de services ouvert à tous les opérateurs télécoms sur les réseaux déployés et est reconnu pour la neutralité de ses choix technologiques et la qualité de son exploitation. Dans le but d'assurer la conception, le financement, la construction, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance du réseau à Très Haut Débit sur le territoire de la Haute-Garonne, Altitude Infrastructure a créé la société de projet « Fibre 31 » dont les équipes seront implantées au cœur du département.

Des engagements forts pour l'emploi

Le contrat de délégation de service public signé entre Haute-Garonne Numérique et Altitude Infrastructure intègre des engagements forts en faveur de l'emploi, de la formation et de la gouvernance publique. Ainsi, les entreprises locales et régionales seront sollicitées sur les différentes phases de construction du réseau. Par ailleurs, 300 000 heures seront consacrées à l'insertion professionnelle et à la formation sur les quatre années de construction du réseau.

Une gouvernance publique

La méthode de gouvernance mise en place par le contrat de délégation permet à la puissance publique, à travers Haute-Garonne Numérique, de garantir le respect des engagements et de demeurer décisionnaire sur l'ensemble des orientations stratégiques. A cet effet, des moyens de contrôle conséquents ont été prévus.

A l'issue de la délégation de service public, le réseau qui va être déployé sera propriété de Haute-Garonne Numérique, ce qui permettra au service public d'impulser des politiques solidaires en matière d'usages du numérique.

IV – Un investissement public de 31 M€

L'investissement public prévu par le contrat de délégation est de 31 M€, au lieu des 86 M€ estimés initialement, cofinancés par Haute-Garonne Numérique, l'Etat et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Alors que le financement prévisionnel prévoyait pour Haute-Garonne Numérique un investissement de 38 M€, le choix de cette délégation de service public a permis d'abaisser la participation du syndicat mixte à 14 M€.

V – Le Département accompagne le développement des usages numériques sur tout le territoire

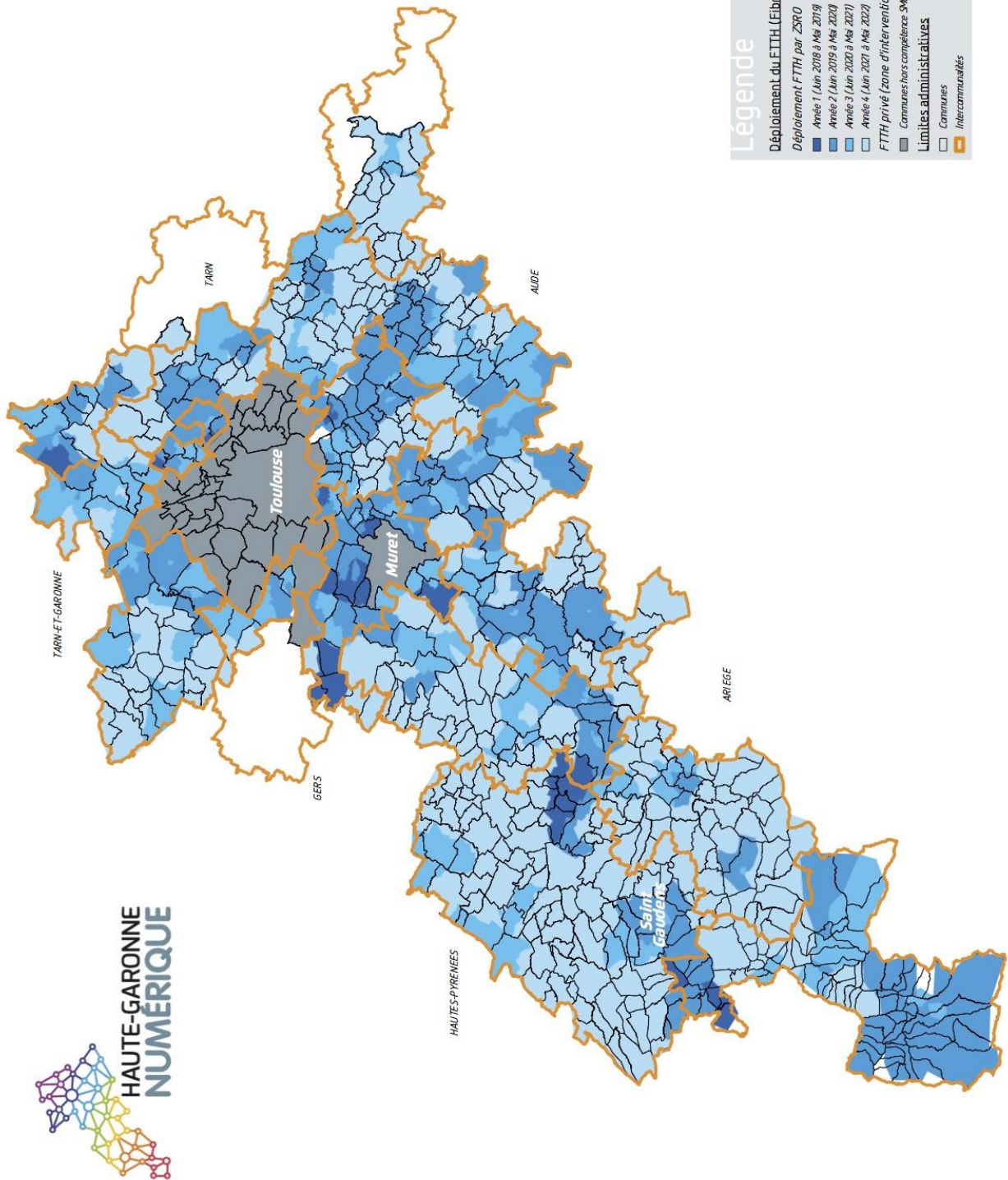
L'inégalité face au numérique concerne l'accès au haut débit, mais aussi l'inclusion numérique, c'est-à-dire la capacité des individus à s'approprier et à maîtriser les outils numériques au-delà des travaux d'infrastructures. Le Conseil départemental va lancer un Schéma Départemental des Usages et des Services Numériques, se positionnant comme chef de file du développement des services numériques auprès des populations et des territoires. Dans le cadre du contrat, Haute-Garonne Numérique disposera, par le délégant, d'un fond de développement des usages de 9 M€.

L'objectif est d'anticiper l'arrivée du Très Haut Débit, de promouvoir l'innovation pour valoriser et renforcer l'attractivité du territoire et d'accompagner les différentes collectivités et les acteurs privés dans le développement des services numériques.

Il s'agit également dans le domaine des services publics de développer les e-services de l'administration (demande d'aides à la restauration scolaire, inscription aux transports scolaires, demande de subventions pour les associations, etc.), dans le domaine des transports de faciliter l'accès aux billets et à l'information sur les travaux en cours, ou encore dans le domaine de la santé de mettre le numérique au service de la télémédecine ou de la téléassistance. Le Conseil départemental s'attache enfin à éduquer aux usages numériques, à travers la sensibilisation à la sécurité des données personnelles.

Le calendrier de déploiement de la fibre optique en Haute-Garonne

2018 / 2019 : 23 zones
2019 / 2020 : 223 zones
2020 / 2021 : 255 zones
2021 / 2022 : 137 zones





Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, engagé dans le développement de tous les territoires

« Nous engageons aujourd'hui le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble des territoires ruraux et périurbains. Avec un calendrier resserré sur 4 ans au lieu de 15, un déploiement sur 100 % du territoire d'action du syndicat mixte, une diminution conséquente de la contribution publique totale, et un engagement fort pour l'emploi local et l'insertion, ce projet va bien au-delà de ses versions initiales.

Nous franchissons une étape décisive qui marque la volonté du Département de transformer profondément les réalités de l'accès au numérique et, de fait, le quotidien des Haut-Garonnais.

Véritable enjeu pour la compétitivité et le développement des territoires, le déploiement du réseau public très haut débit est une réponse à la fracture numérique. Il constitue pour le Conseil départemental une priorité. La « révolution numérique » que nous connaissons aujourd'hui est silencieuse. Mais elle poursuit son accélération et modifie nos façons de communiquer, de consommer, de travailler ou de se cultiver.

Au-delà de l'investissement dans cette infrastructure, c'est toute la dynamique des usages d'aujourd'hui et de demain que nous devons appréhender. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental va lancer un Schéma Départemental des Usages et Services Numériques. Services publics, action sociale, évolutions du numérique éducatif, transports, développement économique, tourisme et agriculture, les thèmes à explorer sont multiples. Demain, l'inégalité face au numérique ne concernera plus simplement l'accès au haut débit comme nous le connaissons aujourd'hui mais portera sur la capacité des individus à s'approprier et à maîtriser son utilisation. Une nouvelle fracture peut naître et je porte un intérêt majeur à l'inclusion numérique. Nous devons éduquer aux usages et veiller à la sécurité des données personnelles. Vous le voyez, nous ouvrons un champ d'intervention nouveau. Nous devons poursuivre un idéal d'innovation au service de tous, d'une innovation qui libère, d'une innovation au service d'une solidarité accrue et d'un mieux vivre ensemble. Le Conseil départemental s'inscrit dans cette vision d'avenir pour l'ensemble des Haut-Garonnais. »



Georges Méric, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Contact presse Conseil départemental de la Haute-Garonne

Cécile van de Kreeke : Tél. 05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30 ; cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : une région forte, des territoires connectés

« Parce que le Très Haut Débit est un facteur déterminant de développement et d'attractivité, la Région s'engage pour lutter contre la fracture numérique. Dans les territoires pénalisés par une mauvaise couverture, le sentiment d'isolement et d'exclusion est réel. La République des Territoires que je défends ne peut se satisfaire d'une politique à deux vitesses, qui serait toujours à l'avantage des grandes agglomérations, et laisserait de côté les zones rurales en marge d'une avancée technologique pourtant cruciale pour le maintien et le développement de l'emploi et des entreprises locales, ainsi que pour l'amélioration de la qualité de vie de chacun. Nous avons donc fait le choix d'engager un plan régional ambitieux pour le développement du THD, doté de 200 millions d'euros. Le projet haut-garonnais illustre parfaitement cette ambition, puisqu'il permettra de couvrir 100% du département à l'horizon 2022. Je ne peux que saluer la signature de cette convention et notre mobilisation collective, dans l'intérêt des territoires et des populations. »



Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

© Laurent Boutonnet - Région Occitanie

Avec le soutien du Plan régional Très Haut Débit (THD), 100% du territoire haut-garonnais couvert à l'horizon 2022

A travers son **Plan Régional Très Haut Débit**, la Région se mobilise pour accompagner financièrement les projets de déploiement du THD en soutenant les initiatives portées par les Départements.

Intégrant les enjeux d'un développement équilibré des territoires, ce **plan régional doté de 200 M€** a pour objectif **l'accompagnement de projets d'initiative publique pour le développement du THD dans toute la région, en zone urbaine, rurale ou de montagne.**

Parce qu'il permettra le déploiement de solutions THD sur l'ensemble du territoire haut-garonnais d'ici 4 ans, le projet porté par **Haute-Garonne Numérique** s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale pour le développement du très haut débit.

Contact presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Frédéric Neuman : Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18 - frederic.neuman@laregion.fr



« Le Gouvernement accélère le déploiement sur l'ensemble du territoire »

Jacques Mézard

« La couverture numérique des territoires représente un investissement de plus de 20 milliards d'euros des collectivités territoriales, de l'Etat et des opérateurs. Il constitue une avancée majeure au service de la cohésion, de l'attractivité et du développement des territoires. Il est le support de la société numérique de demain, que nous souhaitons accompagner. »

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, 27 juin 2018
(premier point d'étape sur l'avancée de la couverture numérique)

L'action du Gouvernement, définie lors de la conférence nationale des territoires de juillet 2017, est guidée par deux objectifs :

- Cohésion : d'ici 2020, garantir à tous un accès au bon haut débit (> 8 Mbit/s) ou au très haut débit et généraliser la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G) ;
- Ambition : d'ici 2022, doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques de pointe, en offrant des accès à très haut débit (> 30 Mbit/s).

Pour cela, le Plan France Très Haut Débit prévoit un partage des investissements entre opérateurs privés et pouvoirs publics. Sur la zone d'initiative privée, à la demande du Gouvernement, les opérateurs Orange et SFR ont pris en début d'année des engagements opposables afin de couvrir les zones les plus urbanisées en fibre optique pour fin 2020. En Occitanie, cette zone représente 51% de la population.

Pour le reste du territoire, qui représente 49 % de la population, les collectivités territoriales créent des réseaux très haut débit publics, ouverts à tous les opérateurs. Dans la région, l'État a donné un accord de principe pour un financement des 13 projets départementaux pour un montant total de 450 M€.

Contact presse préfecture de la région Occitanie, préfecture de la Haute-Garonne :
communication@occitanie.gouv.fr